

Le compte ameli dépasse les 30 millions d'adhérents

11 ans après son lancement, plus de 30 millions de personnes ont ouvert un espace personnel sur le portail ameli.fr, ce qui représente 75 % des assurés sociaux du régime général et régimes partenaires. Et 95 % des utilisateurs sont satisfaits de leur compte ameli¹.

Pourquoi le compte ameli a-t-il conquis autant d'adhérents ? Parce qu'il offre de nombreux services utiles, sans se déplacer et à tout moment, et qu'il ne cesse de s'enrichir en nouvelles démarches.

Avec le compte ameli, il est facile de :

- **Suivre ses remboursements de santé**, le paiement de ses indemnités journalières ou de ses rentes...
- **Effectuer ses démarches en ligne** : télécharger une attestation (droits, indemnités journalières...), demander sa carte européenne d'assurance maladie, commander sa carte Vitale ou encore demander la Couverture Maladie Universelle Complémentaire pour soi et son foyer...
- **Mettre à jour ses informations personnelles** telles que son adresse postale, ses coordonnées bancaires...
- **Contacteur sa caisse par email**.
- **Connaître les offres en santé adaptées à son profil**. En fonction de son âge et de sa situation de vie (par exemple : le moment de la grossesse), chaque assuré accède à des conseils et des informations en santé adaptés.

Du nouveau dans le compte ameli

Combien de temps faut-il à ma caisse pour traiter mon dossier ? Quand serai-je remboursé de mes soins ? Le compte ameli possède désormais la réponse ! Il est en effet possible de connaître le délai de traitement de toutes ses démarches. Un bon moyen d'être rassuré en quelques clics.

Autre évolution récente utile : depuis janvier, les assurés peuvent demander à bénéficier de la CMU-C, directement en ligne. Le plus ? Etre guidé, étape par étape, pour compléter son dossier et déposer un nombre limité de pièces justificatives.

Commander sa carte Vitale devient simplissime

Grâce à l'appli du compte ameli, plus besoin de scanner les documents demandés : un simple selfie et une photo de sa pièce d'identité suffisent.

En quelques minutes, une nouvelle carte Vitale est commandée pour soi ou pour ses enfants*. Et pour suivre sa commande : rendez-vous dans la rubrique « Mes démarches ».

La commande de la carte Vitale en vidéo est disponible [ici](#).

*A noter, la carte Vitale peut être délivrée dès l'âge de 12 ans. Pour les 12-15 ans, la commande se fait uniquement depuis le compte ameli des parents.



A venir prochainement !

A partir du printemps, plus besoin d'envoyer un courrier postal pour rattacher ses enfants sur la carte Vitale du deuxième parent ou pour changer son nom d'usage en cas de mariage ou de séparation. Il suffira de se rendre sur son compte ameli pour en faire la demande.

Contact presse : presse.cnam@assurance-maladie.fr – 01 72 60 13 37



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)

¹ Enquête menée via internet en juillet 2018 par la Cnam sur la base de 48 080 personnes qui ont accepté de répondre à un questionnaire de satisfaction.